

Sommaire

Page 1 :

Editorial

▫ Sauvegarder terres agricoles et biodiversité : Un double enjeu pour le Val d'Orge

Page 2 :

▫ Projet Val Vert sur le Plessis-Pâté

Page 3 :

▫ Restructuration de la base aérienne 217

Page 4 :

▫ NON aux panneaux publicitaires illégaux !

Page 5 :

▫ Menace sur la biodiversité, menace pour l'humanité

Page 6 :

▫ Doublement du pont du Cinéma : Privilégier transports collectifs et circulations douces

▫ Bulletin d'adhésion

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre 2002)

Editorial

Sauvegarder nos terres agricoles et la biodiversité : double enjeu pour le Val d'Orge

L'actualité environnementale est riche pour Brétigny et les communes voisines notamment au travers de deux projets : ceux de la nouvelle zone d'activité de Val Vert au Plessis-Pâté et de la restructuration de la base aérienne 217 (ex CEV). C'est pourquoi ce numéro d'Ademub-Info un peu particulier associe l'ADEMUB et l'association Pic-Vert du Plessis-Pâté sur les articles des pages 2 et 3. En conséquence, il sera diffusé sur les deux villes.



Nos deux associations sont très inquiètes quant aux conséquences de ces deux projets sur notre environnement et sur la qualité de vie des habitants ; notamment par la menace qu'ils font peser sur les terres cultivables de proximité, tant sur le Plessis-Pâté que sur Brétigny.

Au-delà de la question de l'agriculture de proximité et d'un développement vraiment durable pour l'Ile-de-France se pose aussi celle de la biodiversité dont la Région a fait un point important de son action.

En raison d'une situation de plus en plus alarmante, l'ONU a décrété 2010 comme « Année Internationale de la Biodiversité ». Elle peut être l'occasion d'une prise de conscience et d'une multitude d'actions qui se poursuivront dans le temps.

En continuité à notre précédente campagne sur le changement climatique, l'ADEMUB engage un nouveau cycle d'information et d'actions sur la réduction de la biodiversité, risque tout aussi grave et insidieux.

L'ADEMUB s'efforcera de définir dans les mois prochains des propositions concrètes à mettre en œuvre. Nous vous invitons à vous joindre à nous pour cette nouvelle action locale : nous avons besoin de votre aide et de votre soutien.

Le 11 septembre 2010, venez nous rencontrer au forum des associations. Du 11 au 17 octobre 2010, participez à notre « semaine d'action pour la biodiversité » dont voici le programme :

- Jeudi 14, soirée ciné-débat sur le thème de la biodiversité dans les jardins,
- Vendredi 15, soirée conférence débat sur le thème des espèces menacées,
- Samedi 16, sortie « découverte de l'Orge », ses paysages, sa faune et sa flore,
- Toute la semaine, une exposition vous permettra de vous familiariser avec le sujet.

Le bureau de l'ADEMUB

Nouvelles menaces sur nos terres agricoles

Qui peut douter que nous vivions les dernières années de l'ère du pétrole ? Bien des contraintes à venir dont une aujourd'hui à notre portée : réduire fortement le transport entre lieux de production et de consommation des céréales, légumes, fruits, etc. Il n'y a pas si longtemps, les terres du Hurepoix - dont celles de Brétigny et du Plessis-Pâté - avaient vocation à nourrir l'Ile-de-France. Qu'en est-il aujourd'hui ? Le béton les dévore à grande vitesse !

Une agriculture à proximité des zones peuplées et donc réduisant le transport redeviendra vite indispensable. Devant cette évidence, que font les décideurs locaux ? Ils exproprient les terres cultivées qui restent et, au nom d'une sacro-sainte activité dont l'avenir est loin d'être assuré, les couvrent de hangars commerciaux ou industriels. Devant cette imprévoyance des responsables politiques, les associations de Défense de l'Environnement se doivent d'agir et de vous informer.

Notre avenir ne se forge plus uniquement au niveau de la commune mais aussi, et même surtout, à celui de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge (nos maires en sont les leaders) : c'est là que se décide le bétonnage de nos terres agricoles. Deux dossiers illustrant cette situation sont ouverts :

- le projet Valvert porté par l'agglo du Val d'Orge : 70 hectares de terres agricoles du Plessis-Pâté à bétonner,
- la restructuration de la Base aérienne 217 dite de Brétigny mais en fait sur 4 communes : 750 hectares dont 490 actuellement cultivés. Un dossier d'importance régionale.

Projet Val Vert sur le Plessis-Pâté

Comme on le voit ci-dessous notre secteur est déjà saturé en Zones Industrielles ou Commerciales : Techniparc à St-Michel (63 ha), les Ciroliers à Fleury (65 ha), La Croix-Blanche à Ste-Geneviève (70 ha), le Parc et la Tremblaye au Plessis-Pâté (10 ha)... sans oublier Maison-Neuve à Brétigny (116 ha) !

de l'environnement, le projet est outrageusement peint en vert, démarche de «greenwashing» devenue courante chez les bétonneurs.

En réalité, l'agglo prétend vouloir **recupérer les quelque 2000 emplois** que lui ferait perdre (cela reste à démontrer) le départ des militaires de la base aérienne 217 à l'horizon 2012.

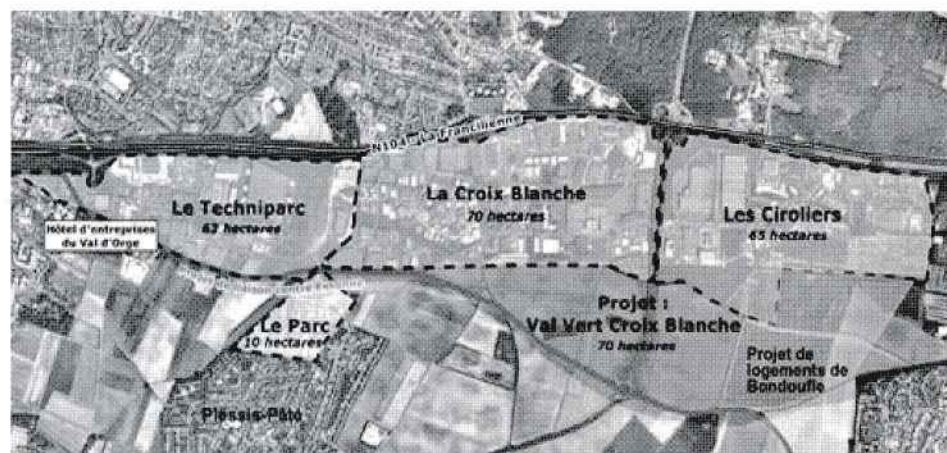
commerciale et logistique de France et le grignotage croissant des terres agricoles, surtout en Ile-de-France, inquiète l'Etat lui-même.

Si le «marché écolo» marche moins bien que prévu, on aura beau jeu de laisser s'installer, comme à la Croix-Blanche ou à Maison Neuve, des entreprises du genre Leroy-Merlin, Halle aux chaussures ou autre MacDo. Pire encore, préparer de nouvelles friches industrielles ! Aux dernières nouvelles (le 11 mai 2010), l'espace commercial initialement prévu devrait être divisé par deux ! déjà des problèmes ?

L'ADEMUB et le PicVert du Plessis sont clairement opposés à toute confiscation de terres agricoles périurbaines qui dans un avenir proche seront indispensables à l'approvisionnement de notre région.

C'est pourquoi nous demandons :

- que l'on pense, avant de détruire de nouvelles terres agricoles, à occuper les friches industrielles existantes (par ex. celles de Maison Neuve, de la ZI de Brétigny ou de St-Germain-lès-Arpajon),
- que des études approfondies et prospectives soient menées sur l'opportunité et la viabilité d'un tel projet dans le contexte économique actuel,
- qu'une consultation sérieuse de nos populations soit faite sur l'opportunité du projet Val Vert.



(Source : Val d'Orge de janvier 2010)

Le projet Val Vert, présenté par le Val d'Orge, consiste à réaliser, d'ici à 2013, une nouvelle Zone Commerciale de 70 ha, adossée à la Croix-Blanche, entièrement prise sur des terres agricoles du Plessis-Pâté.

Ce projet qui nécessitera la création d'une nouvelle route, donc nuisances et pollutions accrues, est présenté par ses promoteurs comme le « **nec plus ultra** » en matière de **développement durable** puisqu'il sera consacré à l'«habitat durable et intelligent» ! La ficelle est un peu grosse. Afin de mieux passer dans la population et faire taire les associations de défense

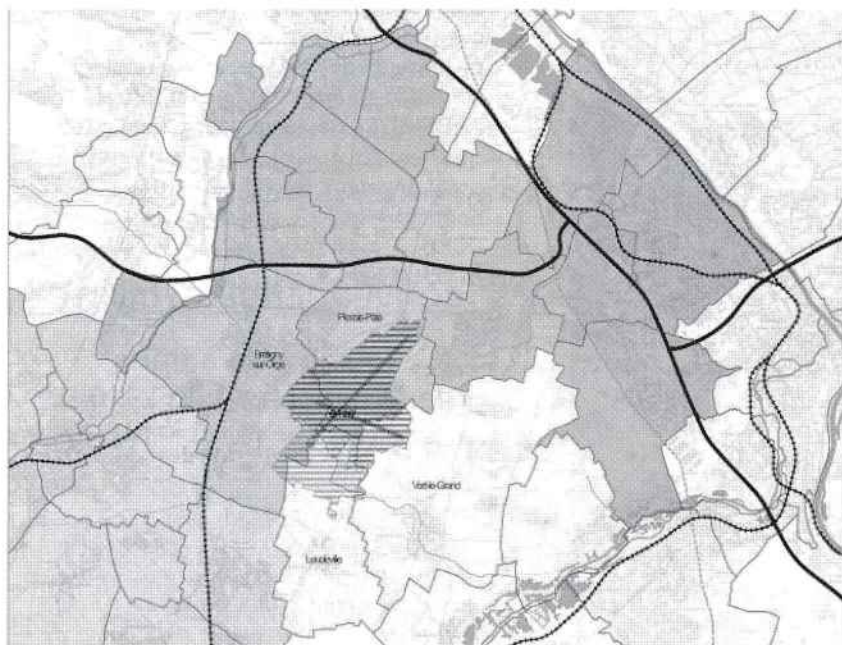
L'agglo cherche aussi à accroître par tous les moyens, y compris de mauvais, ses rentrées fiscales communautaires.

Les citoyens (surtout ceux du Plessis) ont montré, à l'occasion de la réunion publique du 25 janvier 2010, leurs inquiétudes concernant l'impact du projet sur l'environnement et les nuisances du trafic routier, déjà intense dans le secteur. Qui ne s'est pas déjà « fait coïncider » dans les embouteillages aux alentours de la Croix-Blanche !

Outre le risque financier d'un projet démesuré pour le contribuable, rien ne prouve que la réussite commerciale et économique du type d'activités annoncé soit au rendez-vous. Le nord de l'Essonne offre déjà la plus forte concentration

Restructuration de la base aérienne 217

La fermeture de la base aérienne en 2012 et ses implications environnementales et sociales sont maintenant bien connues. Tous les bruits ont couru sur le devenir de ces 750 hectares mais le 16 avril dernier à l'occasion de la réunion du Comité de pilotage en préfecture, l'Etat a enfin dévoilé ses intentions concernant ce site d'intérêt régional.



LA CARTE CI-DESSUS MONTRE LA COMPLEXITÉ DU PROBLÈME PUISQUE LA BASE EST À CHEVAL SUR 4 COMMUNES ET À LA JONCTION DE 4 COMMUNAUTÉS D'AGGLO OU DE COMMUNES, TOUTES AYANT DES INTÉRÊTS PROPRES.

Schématiquement, les communes situées au nord de la Base - surtout le Val d'Orge avec Brétigny et Plessis-Pâté - souhaitent profiter de l'aubaine pour étendre, sur les hectares libérés par l'Armée, leurs zones industrielles ou commerciales. On voit bien que le projet Val Vert vient toucher le site de la Base et ne demande qu'à s'étendre sur les hectares libérés. Les communes rurales du sud préférant, elles, une option agricole qui les préserve de l'urbanisation galopante.

Le 16 avril dernier, l'Etat a enfin précisé les choses d'une manière qui déplaît au président de l'agglo et à nos maires et donc, nous convient mieux. Comme on le voit sur le plan en bas à gauche (*source : Le Parisien du 19 avril*), l'Armée conservera toute la partie centrale en vue du Plan Neptune, ce qui a pour effet de créer deux zones «utilisables» séparées : 95 ha alloués à Brétigny d'une part et 205 ha alloués au Plessis-Pâté d'autre part. Et c'est bien ce qui déplaît aux élus (agglo et maires, mais ce sont les mêmes !) qui prétendent être gênés pour leurs futurs projets d'implantation de sites industriels ! Ils entendent bien faire pression sur l'Etat pour qu'il revoie sa copie et empêche l'implantation de l'INRA. Pour nous, associations, ce comportement est scandaleux.

Autre raison de nous satisfaire et donc de déplaire aux responsables de l'agglo : l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) achètera et cultivera 290 hectares pour nourrir son cheptel ovin et caprin. Bien que nous émettions des réserves sur les expérimentations

conduites par cet organisme, c'est toujours 290 ha qui resteront agricoles et ne seront pas bétonnés et couverts de hangars. Il est à noter que cette implantation est « inacceptable » pour le maire de Brétigny qui veut « récupérer ses 1800 emplois » (interview sur *Essonne FM* - 23 avril à 9 heures). Quels emplois ? Il faudra le lui demander.

Les 300 ha (95 + 205) alloués aux communes, le seront pour l'euro symbolique mais il restera à leur charge la dépollution du site et d'après certains Brétignolais travaillant naguère sur le CEV ce n'est pas rien !

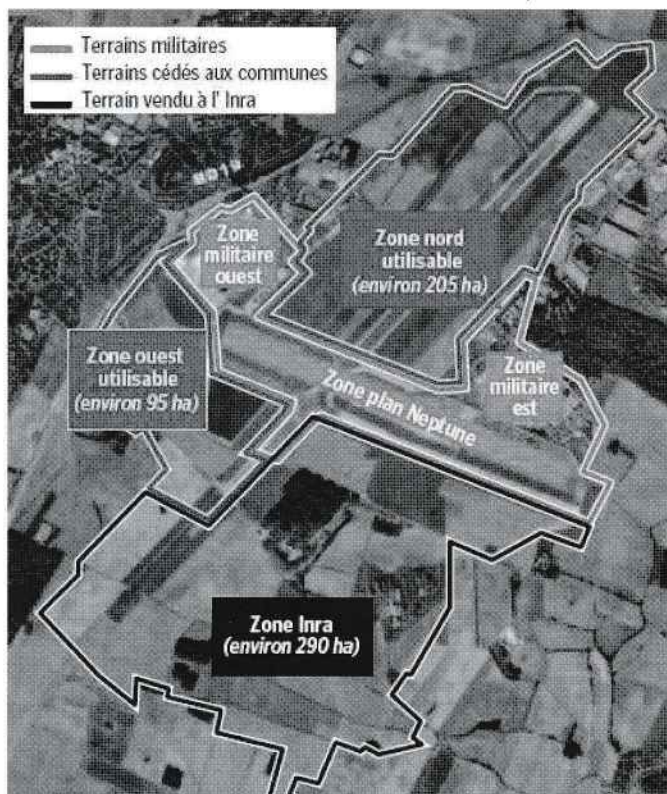
Evidemment, nous aurions souhaité plus d'hectares attribués à la culture, notamment dans le domaine de la culture Bio tellement déficitaire en France et en Île-de-France.

Souhaitons que nos élus retrouvent la raison et soient un peu plus conscients des enjeux qui se précisent avec la fin du pétrole. Qu'ils favorisent l'implantation d'entreprises en liaison avec les recherches de l'INRA et leurs applications.

Aux dernières nouvelles (toujours le 11 mai), la proposition de la Chambre d'Agriculture de créer sur le site un pôle maraîcher d'un peu moins d'une centaine d'hectares pourrait être mise en œuvre sur l'espace alloué au Plessis-Pâté. Il y a donc encore de l'espoir...

LE PLAN NEPTUNE

Le risque inondation en Île-de-France se réfère à la crue de la Seine en 1910, dite crue centennale. Pour que cette crue se produise il faut des crues concomitantes de la Marne, de l'Yonne, de l'Oise et des sols saturés. Bien que des lacs réservoirs aient été réalisés en amont pour protéger Paris (par ex. à Brétigny), le risque demeure élevé en raison de l'imperméabilisation des sols et du développement de réseaux (information, transports, énergie...) particulièrement vulnérables. L'impact de cette crue serait énorme : 2 millions de personnes concernées. Le plan NEPTUNE prévoit la mise en place d'environ dix mille hommes, la logistique étant sur Brétigny.



NON aux panneaux publicitaires illégaux !

Quatre par Trois ? Douze mètres carrés, la surface d'une chambre !
C'est la taille de la plupart des panneaux publicitaires.

Avez-vous remarqué ceux qui ornent la piste cyclable, en limite de Brétigny et de St-Michel-sur-Orge, au nord de la francilienne ? Vous n'avez pas pu manquer le long couloir de panneaux sur la D19 en allant vers le Plessis-Pâté. Et en entrant dans Brétigny côté base militaire, ce panneau qui s'offre à la vue derrière le panneau transparent annonçant l'entrée dans Brétigny, berceau de l'aviation ? Ces panneaux-là sont illégaux d'après notre analyse.

La réglementation en vigueur est complexe. Il existe un code de l'environnement national, très détaillé, qui prévoit par exemple que les panneaux scellés au sol type 4 par 3 sont interdits hors agglomération, c'est-à-dire passé le panneau de sortie de ville.

Mais le règlement local de publicité adopté par une commune déroge parfois à ces règles ! C'est ainsi que tous les panneaux en plein champ qui se trouvent sur votre droite entre le « rond-point d'Auchan » et le « rond-point de Marolles » sont parfaitement légaux. Rien sur votre gauche : le règlement local prévoit leur interdiction au sud de la D19. Quoique très contestable, le règlement est ici respecté.

Cependant l'ADEMUB a relevé des infractions au règlement local de la publicité de Brétigny. Les panneaux cités plus haut, au nord de la Francilienne, sont illégaux. Parmi les forêts de panonceaux qui poussent près de nos routes, sont illégaux tous ceux qui ne concernent pas des services à l'automobiliste, strictement définis. D'après vous, lesquelles des activités suivantes font partie des services à l'automobiliste :

a) hôtel, b) magasin d'aquariophilie, c) cueillette de pommes, d) garage, e) pompe à essence, f) magasin de vélo, g) restaurant, h) enseigne de décoration d'intérieur, i) jardinerie ?

Vous avez gagné si vous répondez a, d, e et g ! Et pourtant tous les autres services se trouvent vantés par des panonceaux à Brétigny.... En outre ces panneaux doivent être en nombre limité pour une enseigne donnée, et à distance de 5 km maximum du service proposé.

Nous avons envoyé notre fichier complet de relevé d'infractions au maire



qui est la personne qualifiée pour faire démonter les dispositifs illégaux. (voir sa réponse page 6 en « dernière minute »)

Certes, des communes environnantes détiennent la palme en matière d'affichage illégal : il y aurait bien du travail de démontage à Sainte-Geneviève-des-Bois par exemple (ah, l'agréable parcours sur la route de Corbeil : devant chaque arbre, de un à trois panneaux grand format ! La Croix blanche est un festival des panneaux



et mâts illégaux. Et de nouveaux panneaux s'amoncellent en bord de Francilienne au mépris de la réglementation, juste à la sortie

39 a et b, déjà dangereuse. Brétigny ne serait donc pas un point noir particulier au sein de notre agglomération, mais ce n'est pas une excuse ! Les panneaux très rapprochés les uns des autres à partir du CEV en allant vers le Plessis-Pâté sont sur le territoire de la commune du Plessis-Pâté. Contactée, cette commune nous a fait savoir qu'elle avait commencé un relevé systématique des panneaux illégaux afin de les faire démonter. Et bien sûr, de percevoir les taxes sur ceux qui sont légaux car certains afficheurs « oublient » de s'en acquitter. Surtout, ne pas croire que ces panneaux soient une source de revenus significative pour la ville en l'état actuel des choses !

À l'exemple du Plessis, nous aimerions que Brétigny se saisisse à son tour de cette pollution visuelle et œuvre à faire disparaître sans délai les panneaux illégaux de notre territoire. Notre action n'est pas unique, d'autres associations se battent dans d'autres villes pour faire simplement respecter la loi. Les banlieues ne doivent pas être condamnées à l'enlaidissement à cause d'un laisser-faire laxiste ou complice.

AlterTour 2010 du 3 juillet au 15 août

Qu'est-ce que l'AlterTour ?

Un autre Tour de France qui dénonce le dopage sous toutes ses formes : dans le sport parce qu'il y porte atteinte aux sportifs au bénéfice de sponsors, dans l'agriculture parce qu'il y porte atteinte aux paysans et à la biodiversité pour le bénéfice des firmes productrices d'agrotoxiques, dans l'économie où il est source d'inégalités et de mises sous dépendance.

Ce « tour à la carte » veut faire la démonstration de notre soutien à ceux qui luttent contre les dopages agricoles, contre les atteintes à la biodiversité et à l'existence même des paysans.

En 2010, l'AlterTour se déroulera du 3 juillet au 15 août. Conférence de presse le 2 juillet Mairie du 2ème à Paris avec le sociologue Michel Caillaud. Départ officiel de l'Île-Saint-Denis le 4 juillet au matin. Etapes franciliennes :

Samedi 3 juillet (soir) à l'Île-Saint-Denis, Conférence et Concert « agriculture bio pour tous en IDF, pourquoi pas ? ». Accès à une bio locale en IDF avec conférence de l'Agronome Marc Dufumier et débat avec des invités dont la Conseillère régionale Anny Poursinoff, le paysan Raymond Leduc, des élus départementaux et régionaux. - **Dimanche 4 juillet**: Île-Saint-Denis - Taverny - Courdimanche - Genainville. - **Lundi 5 juillet**: Genainville - Villarceaux - Mézy - Marcq - Les Bréviaires



Mardi 6 juillet: Les Bréviaires - Forges-les-bains - Boissy-sous-St-Yon. - **Mercredi 7 juillet**: Boissy-sous-St-Yon - Fontainebleau - Villenauxe-la-Petite (conférence sur l'installation agricole en IDF). - Inscriptions dès fin avril sur : www.altertour.net / infos mail : altertour@gmail.com
Réseau Amap-IdF: contact@amap-idf.org (salariée)
Tél 06 88 17 01 64 / 09 51 97 48 64

Menace sur la biodiversité, menace pour l'humanité

La biodiversité est la diversité naturelle des organismes vivants mais elle inclut également les milieux dans lesquels ils se développent, car les êtres vivants dépendent les uns des autres. Que serait notre vie sans biodiversité ?

La «liste rouge» de l'Union mondiale pour la nature (UICN) dénombre au moins 15589 espèces (7266 animales et 8323 végétales) confrontées à un risque d'extinction. Un mammifère sur quatre, un oiseau sur huit, un tiers des amphibiens et 70% des plantes sont menacés, selon la «liste rouge» de l'UICN. Depuis 1950, l'Europe a perdu plus de la moitié de ses zones humides et la plupart de ses terres agricoles à haute valeur naturelle.

Que serait notre vie quotidienne sans bois, sans papier, sans tissus ? La plupart de nos aliments dépendent d'insectes pollinisateurs. Le quart des médicaments de la planète sont issus des plantes de l'Amazonie. Une espèce qui disparaît ne fait pas de bruit, ne se voit pas et cela semble sans effet immédiat. Qui a remarqué à Brétigny la disparition des alouettes que nous entendions chanter au dessus des champs de blé, la régression des reinettes, grenouilles qu'on ne voit plus qu'autour du lac ? Qui a vu la réduction progressive des espèces de légumes proposées sur nos marchés ? Pire encore qui s'aperçoit de l'appauvrissement des sols, c'est à dire la diminution de sa partie vivante ? Partout, en France comme ailleurs, les rendements agricoles plafonnent ou diminuent parce que les sols s'appauvrissent.

Nous n'en avons pas conscience, la vie humaine n'est pas possible sans la vie végétale et animale qui nous nourrissent et cette vie dépend de systèmes complexes d'êtres vivants interdépendants. Au delà des combats emblématiques pour certaines espèces (baleines, éléphants, ours, panda...) ce sont les milieux naturels riches qu'il faut préserver et restaurer. Ainsi le danger ne concerne pas seulement des contrées lointaines sur lesquelles nous avons peu de prise directe mais également notre pays.

Comment notre recherche du bien-être peut-elle se concilier avec la préservation du vivant qui nous nourrit ? Si nous ne nous y attelons pas rapidement, la sentence biblique, fondatrice de notre civilisation « croissez, multipliez-vous, peuplez toute la terre » pourrait devenir notre malédiction.

Nous pouvons tous être des Nicolas Hulot du quotidien, même en ville : Selon la manière dont nous cultivons notre jardin nous pouvons favoriser une vie



exubérante et passionnante à regarder vivre. Notre agrément et notre plaisir peuvent être œuvre utile. Nous pouvons être fiers de notre pelouse, coupée rase, signe d'un entretien méticuleux mais en terme de biodiversité, c'est un désert ! A contrario les fleurs que nous plantons dans nos jardins peuvent faire de nos banlieues un milieu plus favorable aux butineurs que les étendues de l'agriculture intensive. Encore faut-il choisir les bonnes espèces ! Toutes les plantes, si belles soient-elles, ne sont pas les bienvenues. Certaines espèces importées s'avèrent envahissantes et néfastes.

La vie est une équation complexe qui dépasse souvent nos capacités d'anticipation. En prétendant la domestiquer sans nous donner le temps de la réflexion et de l'observation nous pouvons être des apprentis-sorcières.

Brétigny est à la croisée de 3 milieux différents : 1 - le milieu urbain des jardins, des parcs et des squares, 2 - le milieu agricole et forestier du plateau de Saint-Vrain, 3 - les espaces naturels sensibles, les zones humides de la vallée de l'orge. Mais aujourd'hui nous n'avons pas d'inventaire récent de la biodiversité locale, difficile alors de définir des priorités pour l'action. Cependant nous savons déjà qu'il est nécessaire de recréer des «continuités biologiques» qui relient entre elle des réserves biologiques, facilitent la circulation des espèces et dynamise leur développement.

On ne doit pas séparer responsabilité personnelle et responsabilité collective. Nous pouvons agir localement pour restaurer la biodiversité, certaines actions nécessitent l'intervention de la puissance publique. D'autres sont à la portée de chacun, individuellement.

Préserver un espace naturel, recréer des haies vives en lisière de terrains de multiples propriétaires, réduire l'utilisation des pesticides et engrais dans le monde

agricole exigent une volonté politique ferme et continue. Mais les politiques ne peuvent vouloir que ce que l'opinion publique exige.

L'environnement n'est pas une marotte pour privilégiés : c'est une richesse collective, un bien commun, au même titre que les services publics auxquels nous sommes tous attachés. Nous pourrions dire en plagiant Sartre « l'écologisme est un humanisme », tant les grandes atteintes à l'environnement s'avèrent être des menaces pour l'humanité elle-même.

La réaction des associations environnementales n'est pas sentimentale (et pour tout dire conservatrice) ou esthétique, c'est un réflexe de survie pour nous mêmes.

Brèves

RD 19 : inauguration en juin ?

Les aménagements de la piste cyclable qui longe la RD 19 désormais doublée, ont repris en mai.

L'ADEMUB suit ce chantier et demande quelques modifications destinées à améliorer le confort et la sécurité des usagers, cyclistes et piétons. L'inauguration officielle est prévue pour juin. Une véritable course contre la montre quand on sait tous les travaux qui restent à réaliser et que la finition ne doit en rien être négligée. Nous y serons très attentifs. Restera à réaliser la liaison entre cette piste et l'avenue de la Commune de Paris à Maison Neuve.

Un accord a été trouvé avec la Sorgem sur l'aménagement de cette liaison. Mais les travaux ne sont, hélas, pas commencés !

Brétigny bientôt ville 30 ?

Bientôt 30 km/h dans nos villes ? C'est en tout cas ce que demandent les associations (dont l'ADEMUB et la Fédération pour les circulations douces en Essonne) dans les négociations officielles pour mettre au point un Code de la rue en France.

Certaines villes (Lorient, Sceaux...) ont déjà adopté cette politique. C'est ce que nous allons demander à Brétigny, qui rejoindrait ainsi le Club des villes à 30. Un progrès pour la sécurité et la convivialité en ville... ainsi que pour l'environnement.

Doublément du pont du Cinéma

Privilégier les transports collectifs et les circulations douces



Source : Bulletin municipal Parole de janvier 2010

Depuis le temps qu'on nous l'annonçait ! Le pont du cinéma va être doublé et les abords réaménagés. Les travaux annexes ont commencé et la livraison est prévue pour le second semestre 2012... si tout va bien, car on n'est pas sûr que la contribution de l'Etat (3,8 M€ sur un total de 13M€) sera effectivement versée.

L'option choisie va consister à conserver l'ouvrage actuel, qui sera réservé aux usagers des circulations douces (piétons et cyclistes). Un peu plus au sud, un second ouvrage de franchissement, d'une emprise de 13 à 15 m, fonctionnera en double sens de circulation avec des bandes cyclables sous le pont. Un giratoire de petite taille à une voie assurera, de chaque côté du nouveau pont, la liaison avec les voies attenantes. Tout cet ensemble passera en zone 30. La création d'un site propre pour les bus est envisagée. Les voies resteront avec leurs sens unique actuel, à l'exception de la rue Jules Marquis qui passera à double sens. La jonction avec le

carrefour Halliers/Parc/Jules Marquis fera l'objet d'une étude ultérieure.

Rien n'est décidé à l'heure actuelle concernant la rue Pierre-Brossolette. En effet, celle-ci demeurera en l'état tant que ne sera pas réglé, avec RFF, le problème de la cession des terrains destinés à créer une gare routière près du quartier Clause, ce qui permettrait le transfert de l'arrêt de la ligne départementale de bus 91-04. S'y ajoute un problème d'acquisition foncière.

Au-delà de l'amélioration attendue de la circulation en général, nous avons toujours dit que ce projet n'avait d'intérêt que s'il conduisait à une augmentation sensible de la part modale des transports collectifs et des circulations douces à Brétigny et plus particulièrement en son centre, au détriment de la voiture automobile, encombrante et polluante. Aussi la mise en zone 30, l'importance de l'emprise permettant de créer ultérieurement un site propre pour bus, l'aménagement de bandes cyclables dans le franchissement du

nouveau tunnel et l'exclusivité donnée aux piétons et aux cyclistes pour l'utilisation de l'ouvrage actuel, tout cela réuni représente pour nous un incontestable progrès.

Mais le projet n'en est qu'à l'état d'ébauche et appelle encore pas mal de précisions. Aussi est-il prévu que les services techniques de la Ville entreprennent un travail de réflexion, notamment avec l'ADEMUB, sur les aménagements futurs qui, en tout état de cause, devront préalablement faire l'objet d'une étude approfondie.

CONVERGENCE CYCLISTE

Tous à vélo à Paris le dimanche 6 juin 2010 !

Pour la troisième année consécutive, les Franciliens sont invités à se rendre à Paris en masse pour la fête du vélo.

Ils emprunteront les plus belles avenues de la capitale, vidées de leurs voitures, pour un pique-nique place de l'Ecole militaire, à l'autre bout du Champ de Mars. Cette fête est organisée par l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB), relayée par la Fédération pour les circulations douces en Essonne (FCDE).

Renseignements : Claude Romec

Tél. : 01 60 84 19 10

Courriel : romecgeorges@neuf.fr

Dernière minute : panneaux publicitaires

Nous venons de recevoir un courrier de l'adjoint à l'urbanisme par lequel il nous remercie du travail de recensement réalisé et s'engage à le « compléter en analysant l'ensemble du territoire afin d'avoir une vision la plus exhaustive possible de la situation pour ensuite nous permettre d'intervenir et de faire respecter la réglementation. » Il s'engage également à reprendre contact avec l'ADEMUB « dès que cette analyse aura été menée. » Dont acte.

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2010

3 tarifs de cotisation annuelle :

Simple 15 E - couple 22 E - petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, 8 E (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - Président : Dominique Deboise, 5 rue du Lieutenant Gayot - 91220 Brétigny-sur-Orge

Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30, rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : Prénom :

Adresse :

Courriel : Tél :

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation) à l'ADEMUB pour 2010. Ci-joint ma cotisation de E

(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).